

COMMUNE DE MARCHEMORET
COMPT E - R E N D U S O M M A I R E

Nbre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13	L'an deux mil vingt-trois, le 23 décembre à 10h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de Marchémoret, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
Date de Convocation 10 / 12 / 2023	<u>Etaient présents</u> : Mr DURAND Jean-Louis, Mme TRAVERS Aurore, Mr NADOTTI Cédric, Mme THOUVENIN Séverine, Mrs MARY Patrick, DUBIEF David, Mme GALLINA Laetitia, Mrs COURBEBASSE Christian, MOUSSA Mohamed Taki, MARLEIX Gilles, GROSJEAN Daniel.
Date d'affichage 10 / 12 / 2023	<u>Excusés</u> : Mme MULLER Stéphanie, Mr DEL CORPO Mario, <u>Excusés représentés</u> : Mr GIRARD David donne pouvoir à Mme TRAVERS Aurore. Mr MARTINIE Antoine donne pouvoir à Monsieur le Maire. <u>Secrétaire de séance</u> : Mme TRAVERS Aurore

Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Indemnisation – Préjudice « Nid de poule »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur LOISEAU, résidant 12 Rue des Puits – Hameau de Lessart 77230 MARCHEMORET, a endommagé sa roue et son pneu sur un nid de poule, Voie communale N°4 de Dammartin-en-Goële au Hameau de Lessart.

Monsieur le Maire précise que le préjudice s'élève à 225,70 €, montant inférieur à la franchise contractuelle de l'assureur de la commune,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge les conséquences dommageables du sinistre et indemniser Monsieur LOISEAU à hauteur de 225.70 €, correspondant au remplacement de deux pneus (Facture 0225 du 18/12/2023).

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Contrat d'entretien « Groupe Scolaire » et « Salle polyvalente » - Hellin Cuisines Année 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat d'entretien avec la société HELLIN Cuisines, pour l'entretien annuel des équipements Chaud-Froid, laverie, traitement de l'eau et ventilation pour le restaurant scolaire et la salle polyvalente.

Monsieur le Maire précise que l'actualisation applicable à leurs contrats d'entretien est calculée à partir de l'indice des Salaires des Industries Mécaniques et Electriques, publié par l'INSEE.
En conséquence, l'augmentation du contrat proposé sera de 4%.

Le montant annuel s'élève à 1 035.30 € HT pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de Seine-et-Marne – Année 2024

Monsieur le Maire propose d'adhérer aux missions facultatives du CDG 77 en signant une convention qui donne accès à un grand nombre de prestations : conseils statutaires sur la carrière du fonctionnaire, bilan professionnel, gestion prévisionnelle (emplois, effectifs et des compétences).

Monsieur le Maire précise que le personnel communal de la filière administrative a des connaissances concernant la gestion du personnel mais que pour certains domaines cela nécessite une certaine expertise.

Monsieur le Maire informe que l'adhésion permet au Centre de Gestion d'être partenaire au quotidien des collectivités territoriales. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne a développé au fil des années des missions facultatives de conseil, d'assistance et de formation relatives à la gestion et l'accompagnement du personnel territorial.

Cette complémentarité fait du Centre de gestion un pôle de compétences juridiques, techniques à la disposition de la commune et accompagne au quotidien le personnel dans la gestion de ses agents.

Monsieur le Maire précise qu'une seule prestation a été choisie, elle concerne les prestations d'avancement d'échelon et de grade des fonctionnaires de la collectivité.

Montant de la prestation : 106 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Travaux de Voirie : Demande de subvention au titre des Amendes de Police – Année 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil départemental répartit annuellement le produit des amendes de police de l'année précédente, en faveur des communes de moins de 10 000 habitants, qui réalisent des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération dans le cas où la commune souhaiterait s'engager dans ce type de travaux et précise que la commune peut déposer deux demandes au maximum, avant le 31 mars 2024, et que le coût cumulé des travaux est plafonné à 20 000.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Noël du Personnel

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 150.00 Euros nets à chaque agent communal pour l'évènement « Fêtes de Noël ».

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Questions diverses

